



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022, adopter le règlement 2022-0243 mandant le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 15 SEPTEMBRE 2022

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10 h 00 heure et 12 h 00 heure le 15^{ème} jour de septembre 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 15^{ème} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022.

Directrice générale, greffière-trésorière